



CCI SAÔNE-DOUBS

Direction Appui aux Territoires et Data
Objet :
Avis concernant le projet de modification
Affaire suivie par :
Novello Romain
Tel 03 81 25 25 19
Mail : r.novello@saone-doubs.cci.fr

Madame Anne VIGNOT
Présidente de Grand Besançon
Métropole
La city – 4 rue Gabriel Plançon
25000 BESANCON

Besançon, le 02/01/2025

Madame la Présidente,

Vous trouverez via cette lettre notre retour concernant le projet de modification n°1 du PLU d'Ecole-Valentin.

Ce projet, visant à la création d'un STECAL pour permettre l'installation d'un terrain familial à destination des gens du voyage, et à la suppression d'une OAP pour faciliter l'extension d'une entreprise, ne soulève aucune remarque de la part de nos services.

En effet, comme explicité, ce projet (extension de l'entreprise Cheval Frères) vise essentiellement à renforcer la pérennité de l'entreprise concernée et est validé en amont par les services de l'Etat (DREAL), compte tenu des évolutions récentes sur ces parcelles.

Cette modification a ainsi pour but de favoriser les entreprises locales et est légalement légitimée.

Par ailleurs, elle est compatible avec le PADD actuel, mais également avec d'autres documents supra communaux tels que le SCoT Besançon Cœur Franche-Comté.

En conclusion, compte tenu du fait que votre projet va dans le sens du développement économique local tout en respectant les réglementations supra communales, **nous approuvons les modifications apportées par cette procédure et émettons un avis favorable à cette dernière.**

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions, Madame la Présidente, de bien vouloir agréer nos salutations distinguées.

Le Président de la CCI Saône-Doubs,
Jean-Luc QUIVOGNE